



Ville de Cerny
Essonne
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

DÉCISION N° 07/2024 – 2.2

Date : 22 février 2024

Objet : **Dépôt d'une déclaration préalable pour l'installation de mobiliers urbains dans le parc de la mairie, parcelle AO n° 666**

Lauréate de l'appel à projet intitulé « chemins et cheminements » lancé par le PNR en 2021, la commune souhaite procéder aux aménagements de mobiliers en bois, tels qu'elle s'y est engagée.

En effet, au départ du tracé de l'itinéraire qui doit permettre de découvrir le val du ru de Cerny, il est prévu l'installation d'un panneau d'affichage et la pose de potelets de balisage.

En ce qui concerne le panneau de bienvenue, à installer à l'entrée du parc de la mairie, sa première face présentera le parcours de randonnée et l'histoire de la commune.

Son autre face réunira des commentaires sur les caractéristiques faunistiques et floristiques du parcours ainsi que la présentation des paysages de la commune.

Pour permettre une bonne compréhension des éléments, la taille de la zone d'affichage est prévue à hauteur de 1100x800 mm.

En ce qui concerne les potelets qui seront positionnés au pied d'arbres remarquables, ils seront recouverts de plaques thématiques afin de valoriser, par l'information, les arbres présents dans le parc.

Ces potelets d'informations seront installés près des essences locales retenues en accord avec le PNR, soit un érable, un noisetier, un bouleau, un aulne, un tilleul et un charme (6 potelets).

La pose de ces aménagements, panneau et potelets d'informations, nécessitent le dépôt d'une déclaration préalable.

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions au Maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire,

DÉCIDE de déposer une déclaration préalable pour l'installation de mobiliers urbains, dans le parc de la mairie, parcelle cadastrée AO n°666.

Pour extrait conforme,
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Publié le 22/02/2024